

# GPSO. Débat budgétaire : la neutralité fiscale, une vue de l'esprit ?

La nouvelle communauté urbaine Grand Paris Seine et Oise avance dans le flou. C'est qu'est ressorti du premier débat d'orientation budgétaire. On a aussi vu poindre quelques tiraillements dans la majorité au sujet de la fiscalité.



La longue séance du conseil de la communauté urbaine de Grand Paris Seine et Oise qui se tenait jeudi soir dernier à la salle Arc-en-ciel de Mezières a débuté par une minute de silence à la mémoire des victimes des attentats terroristes de Bruxelles.

Les élus se sont ensuite attaqués à un gros morceau : le débat d'orientation budgétaire précédant le vote du budget 2016 prévu le 14 avril. Un exercice rendu difficile par le manque de visibilité financière et la disparité fiscale entre les anciennes communautés de communes et d'agglomération qui ont fusionné au 1<sup>er</sup> janvier dernier pour créer la nouvelle communauté urbaine.

## 60 € par habitant

Dominique Pierret, le maire de Drocourt, vice-président en charge des finances, a présenté les éléments issus de la première étude financière. En 2016, GPSO disposera d'une aide d'État de 60 € par habitant. Multiplié par 400 000, cela produira une dotation de 24,5 M€. Mais dans le cadre du redressement des finances publiques, il faudra en reverser une partie. GPSO conservera environ 16 M€. Do-

minique Pierret a rappelé que le choix d'une communauté urbaine plutôt qu'une communauté d'agglomération avait permis d'emporter 7,5 M€ supplémentaires. Côté épargne, GPSO peut compter sur un bas de laine d'environ 10 M€, apporté principalement par les ex-Camy et CA2RS. Autre bonne nouvelle : la dette est raisonnable et ne comporte aucun emprunt toxique. L'enveloppe consacrée

aux investissements est estimée à environ 30 M€. Mais on n'en sait guère plus.

Reste les deux sujets les plus délicats de ce premier DOB : la fiscalité et le transfert des charges liées aux compétences de GPSO. Promis dès les premières discussions sur la fusion des six intercommunalités, le principe de la neutralité fiscale, autrement dit l'assurance que la création de la communauté

urbaine ne coûtera pas un centime de plus aux contribuables, a animé le débat. Pour respecter ce principe, les communes sont priées de modifier leur propre fiscalité. Globalement, ce sont elles qui percevront l'impôt pour le compte de GPSO et qui reverseront ensuite la part due, avec un système de compensation selon les différences entre les uns et les autres. Une usine à gaz qui ne fait pas l'unanimité.

## La majorité tirillée ?

Même dans le camp de la majorité AGIR pour GPSO, des voix s'élèvent contre cette mesure. Pour Michel Pons, maire de Villennes-sur-Seine, la neutralité fiscale est « une vue de l'esprit qui ne tient pas l'épreuve de la réalité » et qui, à l'arrivée, « contribuera à un manque de transparence » entre les dépenses liées à la commune et celles imputables à GPSO. Il estime que la part fiscale de GPSO doit clairement apparaître sur la feuille d'impôt. L'élu demande à ses collègues de revoir leur copie. Voit-on poindre les premiers tiraillements au sein du groupe majoritaire ?

## Anticonstitutionnel ?

Même point de vue pour Denis Faist, maire adjoint d'Andrésy, président du groupe ISO (Indépendants Seine et Oise). « La neutralité fiscale est séduisante sur le papier. Mais c'est purement théorique », estime-t-il. Surtout, il met le doigt sur le manque de lisibilité. « Tant que l'on n'aura pas une vision claire des conséquences financières des transferts de charges entre les communes et GPSO, il n'est pas raison-

nable de mettre en place un tel système. » Il préférerait une harmonisation de la fiscalité lissée sur 5 à 10 ans. D'autre part, il s'interroge sur la légalité du dispositif qui dicte aux communes les taux d'imposition qu'elles devront appliquer. Une perte d'autonomie contraire, selon lui, à la Constitution.

Ghislaine Sénéé (Evecquemont) présidente du groupe Citoyens pour un territoire solidaire a regretté que le conseil départemental ait augmenté de 66 % sa part sur la taxe foncière, « nous coupant l'herbe sous le pied et nous savonnant la planche ». L'élu dénonce, elle aussi, « le flou le plus complet » sur le budget primitif 2016 et sur les investissements.

Franfine Carrière

## GPSO investit dans la passerelle de Mantes



La réalisation de la passerelle piétonne au-dessus de la Seine entre Limay et Mantes sera le premier investissement de la communauté urbaine.

Le projet de franchissement de la Seine entre Mantes et Limay par une passerelle piétonne dans le prolongement de l'ancien pont Corot a pris de retard. Le voila relancé. Jeudi soir, la majorité du conseil a voté une délibération par 94 voix pour (25 contre et 8 abstentions). GPSO prendra en charge la maîtrise d'ouvrage pour un montant de 1 375 500 € sur une enveloppe globale de 9,5 M€. La Région sera le principal pourvoyeur de

fonds avec 3,7 M€. La direction régionale des affaires culturelles pourrait apporter 664 875 €. Enfin GPSO demandera une subvention de 1 113 194 € à l'État au titre du soutien à l'investissement public local.

L'ancien président de la Camy, Paul Martinez (groupe Indépendants Seine et Oise) s'est interrogé sur le bien fondé de cet investissement, estimant que « la valeur structurante de ce projet reste à démontrer ».

F.C.

## Le conseil GPSO s'installe à l'usine Renault de Flins

Sans local pour tenir ses conseils communautaires, GPSO joue les itinérants. La communauté urbaine posera dans le grand amphithéâtre de l'usine Renault-Flins. Le président de GPSO, Philippe Tautou, a annoncé, jeudi soir, qu'il avait signé pour la tenue de plusieurs séances du conseil à l'usine. Coût de la location

par séance : 3 000 euros. Jean Lemaire, le premier magistrat de Gargenville, a fait savoir que la salle des fêtes de sa commune était disponible pour 900 euros par soirée.

Plusieurs élus se sont étonnés que l'établissement public choisisse un lieu privé pour y tenir conseil et ont voulu savoir quand quelles conditions le public pourrait accéder aux

séances plénières. Philippe Tautou a répondu que l'accès serait ouvert au public. Un contrôle de sécurité sera effectué avec présentation d'une pièce d'identité.

La prochaine séance publique aura lieu le 14 avril et sera consacrée, entre autres, au vote du budget.

F.C.

**JOURNÉES 20 PORTES OUVERTES 16**

**Samedi 09 avril 2016 de 09h00 à 12h30**

**Point info chaque mercredi à partir du 13 avril 2016 sur rendez-vous**

afipe  
DIMA  
CEAP Vente  
SAC Pro Commerce  
BTS MUC  
Licence Pro Commerce & Distribution

afipe  
7 bis Encluse de l'Abbaye  
www.afipe.fr  
01 39 73 83 50